

Objectifs de la structure CAF waterpolo féminin

Développement des jeunes joueuses vers le meilleur niveau national par catégorie d'âge
Préparer les jeunes joueuses pour une carrière future

A - Le groupe CAF

Public concerné

Joueuses âgées de u13, u15, ou u17

Effectif minimal et maximal

12 joueuses sur l'ensemble des 3 catégories

Encadrement auprès des sportifs

1 entraîneur à minima BF4 + MSN WP dédié à la pratique féminine

Avoir auprès du groupe :

1 médecin

1 correspondant du Suivi Socioprofessionnel (le coordonnateur de la structure, un membre de l'établissement scolaire, ou une personne dédiée hors de l'entraîneur)

1 préparateur physique

1 kinésithérapeute

Les coordonnées de tous les intervenants doivent être données lors de la candidature de la structure et doivent être mises à jour auprès du département haut niveau (dhn@ffnatation.fr) en cas de modification.

Tous les professionnels identifiés pourront être contactés par les équipes fédérales pour échanger sur les sportifs du groupe CAF

B - Les conditions d'entraînement, de scolarité, d'hébergement

Volume horaire hebdomadaire d'entraînement possible

3 séances/semaine dans l'eau spécifique à l'équipe féminine pour un volume de 4h minimum et au moins 1 séance de PPG

Installations, équipements

A minima bassin de 25x12,5m

Nature des enseignements disponibles et aménagements prévus

La structure doit s'appuyer pour le groupe CAF au moins sur 1 établissement scolaire avec des aménagements horaires pour l'entraînement (collège ou lycée).

Convention structure / établissement scolaire

Existence d'une convention signée avec l'établissement, ou intégration dans un dispositif de l'Éducation Nationale (SSS, SES, etc.)

C - Lien avec la fédération

Renforcer le lien avec les ETR

Les structures d'accession ont pour rôle d'accompagner le développement régional.

La reconnaissance d'une structure CAF doit permettre de mettre en cohérence les actions de l'ETR et celles de l'accès au haut niveau.

La participation du responsable de l'ETR garantit un travail collaboratif avec la définition d'actions communes.

La liste des membres de l'ETR devra être transmise à la fédération, avec l'identification des intervenants et leur rôle au sein de l'ETR – document contractuel avec les services de l'Etat via la « Convention ETR ». Notamment, les coordonnées d'un référent ligue par catégorie d'âge.

Une présentation annuelle du projet du CAF devra être l'occasion de présenter à la Fédération les parcours individualisés proposés à chaque joueuse du CAF.

D – Structuration

Support juridique du fonctionnement de la structure

(Coordination, responsabilité technique, responsabilité financière)

1 coordinateur administratif qui assure le lien avec la Fédération et notamment les inscriptions / suivi sur PSQS (ne peut pas être l'entraîneur)

L'entraîneur du CAF est le responsable technique.

Budget prévisionnel annuel et les coûts et tarifications par sportif

Lors de la présentation des effectifs : Présentation des actions prévues sur l'ensemble de la saison, leur coût prévisionnel, et la part demandée aux joueurs.

Différentiation du fonctionnement d'une part et des actions sportives d'autre part.

Qualification et honorabilité

L'ensemble de l'encadrement sportif et intervenant transmet à la fédération : diplômes, cartes professionnelles à jour.

La structure assure un suivi encadré des présences et un balisage du temps hebdomadaire et annuel des sportifs (temps scolaire, temps sportifs, temps personnel, stages, compétitions, retour en famille)

Structure portée par une entité juridique disposant d'une personnalité morale

Groupe d'entraînement catégories jeunes du club, de ce fait, sous la responsabilité du président du club qui accueille de groupe d'entraînement « CAF ».

Trois piliers à respecter sur le lien Ligue/CAF :

- Partage avec la Ligue de la stratégie du CAF (recrutement, calendrier) et de tous les points du cahier des charges ci-dessus.

- Le CAF est un lieu de formation privilégié (joueurs et encadrements) pour la ligue et son ERFAN
- Le groupe CAF est bel et bien un groupe de jeunes formées localement

Modalités de mise en œuvre de la formation sportive et citoyenne. Lutte contre le dopage.

Participation des joueuses et encadrement aux actions mises en place pour la lutte contre le dopage, éthique et citoyenneté (type conférence a minima).